

Compte rendu du 14/04/2025

Les présents : L. Maitre, M. Pirastu, F.Tapie, J.C. Cavarroc, B. Rhodes, L Brix, C Tourille
Excusés : A.P Chabot, L Colombet, C Rios

Secrétaire de séance : Laurence MAITRE

Ordre du jour

Vote budget 2025

Prix des locations et choix du locataire

Prix exposants marché

Divers

1 - Vote budget 2025

Le budget primitif de l'année est présenté, tous les postes de dépenses et de recettes sont expliqués. Certaines charges ont changées de poste suite à une réaffectation de la trésorerie.

Divers travaux sont prévus notamment pour les plus gros postes : la remise en état des logements communaux et les travaux de la maison Lavall.

Le débat est ouvert sur les différents postes afin que tout soit clair pour les conseillers.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention pour le comité des fêtes afin de financer la location du terrain pour la fête
Cette demande est mise au vote : 3 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention, M. Tourille président du comité des fêtes ne prend pas part au vote.

Il a été voté à la majorité de verser la somme de 50 euros.

2 - Prix des locations et choix du locataire

Plusieurs demandes de locations ont été faites suite à la libération du logement de la Poste, le logement a été visité en l'état par les personnes demandant le logement.

Le logement sera loué à Laura Brix.

Le loyer est réévalué à 600 euros mensuel.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

3 - Prix exposants marché

Les tarifs appliqués en 2024 sont rappelés.

Le branchement pour la saison 2025 est proposé à 35 € sans électricité et à 53 euros avec le branchement.

Pour les exposants ponctuels, le tarif serait de 5 € par marché et à 7€ avec le branchement

Ce compte est voté à l'unanimité des votants.

4 – Divers

Choix du film pour la séance en plein air :

Nous allons proposer de diffuser les films les 13 ou 20 août. Les films au choix sont « Un petit truc en plus », « La ferme de Bertrand », « Et la fête continue », « Fainéant-es », « Nouveau départ », la décision sera prise en fonction des diffusions dans les communes aux alentours.

Lancement de la souscription avec la fondation du patrimoine :

Afin de pouvoir faire un dossier de souscription pour avoir des fonds pour financer les travaux de l'Église (donateur particulier et mécénat d'entreprise), il faut adhérer à la fondation du patrimoine. Celle-ci nous aidera de ce fait à monter le dossier et à trouver des mécènes. L'association récupère une partie des dons mais peut aussi financer une partie du projet avec ses fonds propres.

L'adhésion à la fondation du patrimoine semble être opportune et va donc être faite.

Loyer de la maison Lavall :

Le loyer devra couvrir au minimum les annuités d'emprunt.

Pour pouvoir le fixer au montant le plus juste, il faudra savoir à combien il serait évalué par rapport au marché dans le secteur.

Il sera fixé ultérieurement quand tous les éléments de prise de décision seront disponibles.

Séance levée à 22h40